

Mieux vaut prévenir...

Parthenia a été créée, il y a deux ans, à partir d'un double constat :

1. la conduite du développement de l'entreprise exige des patrons de PME des qualités ou des compétences très différentes (finances, juridique, marketing, gestion, développement, RH...), et peu de dirigeants sont capables d'une telle polyvalence,
2. le déficit de management stratégique ou de personnel hautement spécialisé est considéré par les entreprises comme le principal obstacle à leur développement.

Pour y remédier, nous avons décidé de proposer aux entreprises un accès immédiat et durable à des compétences spécialisées, en temps partagé et mutualisé, de façon à réduire les coûts et à en permettre le contrôle, tout en offrant la même qualité de prestations que celles dont disposent les grands groupes internationaux dont tous les membres de notre équipe sont issus.

Notre objectif : tout mettre en œuvre pour que nos clients soient les acteurs les plus performants de leur marché.

Editorial

A travers *La lettre d'information*, nous vous informerons régulièrement sur nos prestations, en essayant de répondre à vos préoccupations actuelles et futures et en vous apportant des solutions.

François BEAUCHENE

Chefs d'entreprises :

Ca n'arrive pas qu'aux autres...

Chaque année en France, 2000 chefs d'entreprises sont mis en garde à vue, avec des conséquences souvent désastreuses sur l'homme lui-même, l'entreprise et tout son environnement.

Le savez-vous ? La Chancellerie a recensé plus de 15 000 incriminations pénales pouvant conduire à la mise en garde à vue de dirigeants ou de leurs représentants.

Qu'est-ce que la garde à vue ? C'est une mesure privative de liberté décidée par la police judiciaire ou la gendarmerie afin de maintenir à leur disposition, dans des locaux prévus à cet effet et pour une certaine durée, une personne dont la retenue est nécessaire au bon déroulement de l'enquête.

Son objectif quasi officiel consiste à placer le mis en cause dans une sorte d'état de choc qui anesthésie ses capacités d'analyse, de mémoire et de réaction. L'intéressé ignore tout de la réalité des charges et de l'étendue de ce qui lui est reproché.

La mise en garde à vue, qui est une des pièces maîtresse de toute mise en examen, peut avoir des conséquences désastreuses, tant pour la personne qui subit cette épreuve, que pour l'entreprise.

Fort de son expérience (20 gardes à vue à titre professionnel), François Beauchène a mis au point un module de formation : *le chef d'entreprise et la garde à vue*.

Cette formation, ciblée et adaptée, a pour but de préparer de façon concrète et à partir d'expériences réelles, le dirigeant à vivre cette situation inhabituelle.

Ce qu'il faut faire et ne pas faire, les pratiques et usages des interlocuteurs constituent la base de la formation. 60 chefs d'entreprise en ont déjà profité.

Cette formation peut être complétée par l'intervention d'un spécialiste de la gestion de crise sur les thèmes : *comment réagir et communiquer dans ces circonstances*.

Contact : f.beauchene@parthenia.fr

Deux questions à ...

Claude BEBEAR

Président d'honneur

du groupe AXA

Président de l'Institut Montaigne



La crise peut-elle être une opportunité pour les PME ?

C'est un vrai problème pour celles qui perdent leur clientèle ou n'obtiennent pas les crédits dont elles ont besoin. Mais c'est une opportunité pour celles qui découvrent des besoins particuliers créés par la crise et qui peuvent les satisfaire ou qui saisissent des occasions de rapprochement avec des concurrents malmenés.

L'externalisation des fonctions support : une solution pour le développement des PME ?

L'externalisation des fonctions support permet souvent de mieux traiter la question et à un coût finalement moins élevé. Mais, par principe ne jamais externaliser ce qui fait partie du « core business » de près ou de loin.

Retrouvez La lettre d'information sur notre site internet : <http://www.parthenia.fr> ou abonnez vous par mail à l'adresse suivante : communication@parthenia.fr.

Parthenia joue en équipe

Les PME ont du mal à recruter, puis à fidéliser les meilleurs collaborateurs, souvent attirés par les salaires supérieurs offerts par les grandes entreprises. En outre, les fonctions supports absorbent une partie importante de l'énergie des patrons de PME, au détriment d'activités réellement productives, comme la recherche de nouveaux marchés, de nouveaux produits ou les relations avec la clientèle.

Parthenia met à leur disposition un vivier de compétences, composé de partenaires expérimentés, qui ont l'habitude de travailler ensemble.



De gauche à droite : Catherine Martin (finance), Philippe Monjanel (veille stratégique), Jean-Marie Stiffel (développement commercial et personnel), Alain Pascaï (sécurité informatique), Mireille Hattais-Favre (ressources humaines), Gilles de Florival (communication), Nelly Soussan (gestion de crise), François Beauchêne (juridique)

Parthénews

Parthenia est référencée par la CGPME comme consultant expert en transmission d'entreprise dans le cadre du dispositif PRATE.



Bilan communication

Parthenia propose à ses clients des audits de communication.

Contact : florival@parthenia.fr



Des dirigeants d'Intermarché

ont suivi la formation sur la garde à vue.

Contact : f.beauchene@parthenia.fr

Le Marketing de soi

Tout comme les grandes entreprises, les marques et les produits cultivent leur positionnement spécifique, Vous pouvez en faire autant pour vous même. Formation dispensée par Jean-Marie Stiffel

Contact : jmstiffel@parthenia.fr



Plein feux sur Vigiworld

Mieux savoir pour Mieux agir

Vigiworld propose une offre de services externalisés de veille stratégique sous forme de services web "clés en main", à l'attention des Dirigeants d'Entreprises et Décideurs Publics.

Grace à une puissante technologie sous licence, utilisée par de nombreuses entreprises du CAC40 et administrations centrales, Vigiworld collecte automatiquement sur internet et dans la blogosphère les informations pertinentes propres aux enjeux stratégiques spécifiques de ses clients et leur offre, via un portail web, des tableaux de bord personnalisés, ainsi que d'efficaces outils d'analyse.

Les domaines d'application sont multiples:

- veille sectorielle,
- veille concurrentielle,
- veille d'image de marque,
- veille territoriale
- veille juridique & réglementaire
- panorama de presse électronique personnalisé

Vigiworld commercialise des services puissants, simples à utiliser, rapides à mettre en œuvre et sous forme d'abonnement économique. Pour plus de détails: téléchargez la plaquette sur le site de Parthenia http://www.parthenia.fr/Documents/Plaquette_Vigiworld.pdf, ou bien écrivez à contact@vigiworld.com



Avis d'expert

La journée de solidarité : le lundi de Pentecôte ?

Exception faite du 1^{er} mai, le repos des jours fériés n'est pas obligatoire. En règle générale, ces jours sont cependant chômés en vertu de la convention collective ou d'un usage. Jusqu'à la parution de la loi du 16 avril 2008, la date de la journée de solidarité était fixée, en l'absence d'accord collectif, au lundi de Pentecôte.

A compter de cette année, la journée de solidarité ne sera plus, sauf disposition conventionnelle contraire, automatiquement fixée au lundi de Pentecôte, mais à une date librement choisie par les entreprises, après consultation des représentants du personnel. Elle peut être fractionnée. En l'absence d'accord, les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité sont fixées par l'employeur.

Contact : Mireille Hattais-Favre mhf@parthenia.fr